



REPUBLIKAN'NY MADAGASIKARA
Fitiaiana - Tanindrazana - Fandrosoana

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2020-096

Portant ratification de l'accord de prêt relatif au financement du projet de construction du pont sur le fleuve Mangoky, conclu le 17 septembre 2019 entre la République de Madagascar et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE :

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi n°2019-005 autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du projet de construction du pont sur le fleuve Mangoky, conclu le 17 septembre 2019 entre la République de Madagascar et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID),
- Vu le Décret n° 2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
- Vu le Décret n°2020-070 du 29 janvier 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier—Est ratifié l'accord de financement relatif au projet de construction du pont sur le fleuve Mangoky, conclu le 17 septembre 2019 entre la République de Madagascar et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) pour un montant de DIX MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (10 000 000 USD), équivalent à TRENTE SEPT MILLIARDS TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX MILLIONS TROIS CENT MILLE ARIARY (37 382 300 000 MGA).

Article 2—Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 10 février 2020

Andry RAJOELINA

Par le Président de la République

Par le Premier Ministre,
Chef de Gouvernement

NTSAY Christian

Le Ministre de l'Economie
et des Finances

RANDRIAMANDRATO Richard James

Le Ministre de l'Aménagement du
Territoire et des Travaux Publics

ANDRIANAINARIVELO Hajo

Pour ampliation conforme,
Antananarivo, le 14 FEV. 2020

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Andriana Rindro Lucette
RAZANADRINIARISON Rondro Lucette